

PROCES VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DE LA CHARENTE

SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

BUREAU CENTRAL DE VOTE

Le 08 décembre 2022, à 18 heures 10, s'est réuni le bureau de vote, institué par l'arrêté N° 2022-271 du 08 novembre 2022 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente dans les conditions prévues par le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié et composé comme suit :

Président : Monsieur Patrick BERTHAULT, Président du Centre de Gestion, Secrétaire : Monsieur Laurent CORNEIL, Directeur du Centre de Gestion.

Délégués de Listes

- Représentants des organisations syndicales : (délégués de liste ou délégués suppléants) :
 - Liste CFDT Interco 16: Madame Christine ESCOT,
 - Liste coordination syndicale départementale CGT des syndicats des services publics de la Charente :
 Madame Catherine BARRET,
 - Liste syndicat départemental FO des territoriaux de Charente : Monsieur Julien MARTINEZ,
 - Liste syndicats UNSA Territoriaux Charente et SNDGCT (section départementale 16) : Madame Caroline COUTARD.

Ouverture et clôture du scrutin

❖ A 8 heures, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

Les opérations des votes se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral.

❖ A 14 heures, le Président a déclaré publiquement le scrutin clos.

Recensement et dépouillement des votes

- Le bureau de vote a procédé au recensement des votes et au dépouillement des votes conformément aux dispositions du code électoral. Le vote s'effectuant par correspondance, la liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.
- Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

Nombre d'électeurs inscrits par correspondance : 3023

Nombre d'enveloppes reçues : 1169

Pour ce vote par correspondance, ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

Motifs conduisant à écarter les enveloppes	Nombre d'enveloppes mises à part.
non acheminées par la poste	2
parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	/
ne comportant pas la signature de l'agent et le nom écrit lisiblement	16
parvenues en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même agent	1
comprenant plusieurs enveloppes intérieures	/
autres cas de nullité	/
TOTAL	19

Nombre de votants par correspondance (enveloppes ayant donné lieu à émargement) : 1150

Dépouillement

- Puis, il a procédé au dépouillement des votes. Ont été dénombrés :
 - Nombre de suffrages nuls : 51
 - Nombre de suffrages valablement exprimés : 1099
- Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

Nom de la liste	Organisation syndicale nationale de rattachement	Listes communes	Nombre de voix obtenues
Liste CFDT Interco 16	CFDT	NON	279
-,	Fédération CGT des services publics	NON	327
	Fédération des personnels des services publics et des services de santé FO	NON	230
	Fédération nationale UNSA Territoriaux et SNDGCT	OUI	263

Liste commune

- Répartition des suffrages exprimés de la liste commune des organisations syndicales UNSA Territoriaux Charente et SNDGCT (section départementale 16) :
 - Nombre total de suffrages exprimés pour la liste commune : 263
 - Aucune base de répartition fixée lors du dépôt de la liste, donc répartition par défaut à parts égales :
 UNSA Territoriaux Charente 50% et SNDGCT (section départementale 16) 50%

• Nombre de suffrages exprimés répartis par organisation syndicale :

- ✓ UNSA Territoriaux Charente: 131,5
- ✓ SNDGCT (section départementale 16) : 131,5

Attribution des sièges

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

- Le bureau de vote détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires à élire à la commission.
- Les représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires sont élus à la proportionnelle.
- Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.
- Les sièges de représentants titulaires restant à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

Calcul du quotient électoral :

Nombre de suffrages valablement exprimés	*1	1099	400.0
Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	soit	10	= 109,9

Attribution des sièges au quotient :

Liste CFDT Interco 16:	Nombre de voix obtenues Quotient électoral	soit	<u>279</u> 109,9	= 2,54	soit 2 sièges
Liste coordination syndicale départementale CGT des syndicats des services publics de la Charente :	Nombre de voix obtenues Quotient électoral	soit	<u>327</u> 109,9	= 2,98	soit 2 sièges
Liste syndicat départemental FO des territoriaux de Charente :	Nombre de voix obtenues Quotient électoral	soit	<u>230</u> 109,9	= 2,09	soit 2 sièges
Liste syndicats UNSA Territoriaux Charente et SNDGCT (section départementale 16) :	Nombre de voix obtenues Quotient électoral	soit	<u>263</u> 109,9	= 2,39	soit 2 sièges

- ✓ Soit au total, 8 sièges attribués au quotient.
- ✓ Nombre de sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : 2

Attribution des sièges à la plus forte moyenne :

Lists CERT Intones 10 s	Nombre de voix obtenues		279	
Liste CFDT Interco 16:	Nombre de sièges obtenus + 1	soit	3	= 93

Liste coordination syndicale départementale CGT des syndicats des services publics de la Charente :	Nombre de voix obtenues Nombre de sièges obtenus + 1	soit	<u>327</u> 3	= 109
Liste syndicat départemental FO des territoriaux de Charente :	Nombre de voix obtenues Nombre de sièges obtenus + 1	soit	230 3	= 76,67
Liste syndicats UNSA Territoriaux Charente et SNDGCT (section départementale 16):	Nombre de voix obtenues Quotient électoral	soit	<u>263</u> 3	= 87,67

✓ Le 9^{ème} siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste coordination syndicale départementale CGT des syndicats des services publics de la Charente.

Liste CFDT Interco 16 :	Nombre de voix obtenues Nombre de sièges obtenus + 1	soit	<u>279</u> 3	= 93
Liste coordination syndicale départementale CGT des syndicats des services publics de la Charente :	Nombre de voix obtenues Nombre de sièges obtenus + 1	soit	<u>327</u> 4	= 81,75
Liste syndicat départemental FO des territoriaux de Charente :	Nombre de voix obtenues Nombre de sièges obtenus + 1	soit	<u>230</u> 3	= 76,67
Liste syndicats UNSA Territoriaux Charente et SNDGCT (section départementale 16) :	Nombre de voix obtenues Quotient électoral	soit	<u>263</u> 3	= 87,67

✓ Le 10ème siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste CFDT Interco 16.

Répartition des sièges :

Nombre total de sièges attribués à chaque liste :

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus
Liste CFDT Interco 16	3
Liste coordination syndicale départementale CGT des	2
syndicats des services publics de la Charente	3

Liste syndicat départemental FO des territoriaux de	2	
Charente	2	
Liste syndicats UNSA Territoriaux Charente et SNDGCT	2	
(section départementale 16)	2	

Désignation des représentants

Les représentants titulaires sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

Il est attribué à chaque liste un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

En cas de liste ne comportant pas un nombre de noms égal au nombre de sièges de représentants titulaires et de représentants suppléants à pourvoir, l'organisation syndicale ne peut prétendre à l'obtention de plus de sièges de représentants titulaires et de représentants suppléants du personnel que ceux pour lesquels elle a proposé des candidats. Les sièges éventuellement restants ne sont pas attribués.

Dans le cas où des sièges n'ont pu être pourvus par voie d'élection faute de candidats, l'attribution de ces sièges est faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité.

Le jour, l'heure et le lieu de tirage au sort sont annoncés au moins huit jours à l'avance par affichage dans les locaux administratifs. Tout électeur à la commission consultative paritaire peut y assister.

Le tirage au sort est effectué par l'autorité territoriale ou son représentant. Si un bureau central de vote a été mis en place, ses membres sont convoqués pour assister au tirage au sort.

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus, après désignation par le représentant habilité par chaque organisation syndicale :

Nom de la liste	Organisation syndicale nationale de rattachement	Titulaires	F ou H	Suppléants	F ou H
Liste CFDT Interco 16	CFDT	1. M. Jean-Louis DOGUET Garat	Н	1. M. Damien CHARNEAU Chabanais	Н
Liste CFDT Interco 16	CFDT	2. Mme Isabelle MALHERBE Rouillac	F	Mme Jennifer LEONARD CDC Cœur de Charente	F
Liste CFDT Interco 16	CFDT	3. M. Jean REMBLIER Rouillac	Н	3. M. Sébastien SAULNIER Chasseneuil-sur-Bonnieure	Н
Liste coordination syndicale départementale CGT des syndicats des services publics de la Charente	Fédération CGT des services publics	4. Mme Catherine BARRET Saint-Michel	F	4. Mme Sylvie SAIVRES Caisse des écoles de Mouthiers	F
Liste coordination syndicale départementale CGT des syndicats des services publics de la Charente	Fédération CGT des services publics	5. Mme Françoise ROBERT Caisse des écoles de Mouthiers	F	5. Mme Jennifer PONCHAUX SIVU Crèche familiale de St Yrieix	F
Liste coordination syndicale départementale CGT des syndicats des	Fédération CGT des services publics	6. M. Damien MOUSNIER CCAS de Chasseneuil – EHPAD Le fil d'Argent	Н	6. Mme Stéphanie ROCHERON Londigny	F

services publics de la Charente						
Liste syndicat départemental FO des territoriaux de Charente	Fédération des personnels des services publics et des services de santé FO	7.	M. Julien MARTINEZ Voeuil et Giget	Н	7. Mme Emmanuelle MORICHON-MESNARD SIVU Enfance et Jeunesse de L'Isle d'Espagnac	F
Liste syndicat départemental FO des territoriaux de Charente	Fédération des personnels des services publics et des services de santé FO	8.	Mme Véronique PETERS Merpins	F	8. M. Jean-Philippe JOUY Magnac-sur-Touvre	Н
Liste syndicats UNSA Territoriaux Charente et SNDGCT (section départementale 16)	Fédération nationale UNSA Territoriaux et SNDGCT	9.	M. Ronan MEVELLEC Agence Technique Départementale de la Charente	Н	9. M. Edouard GANNE CDC du Rouillacais	Н
Liste syndicats UNSA Territoriaux Charente et SNDGCT (section départementale 16)	Fédération nationale UNSA Territoriaux et SNDGCT	10.	. Mme Emyline BOURBON Roullet-Saint-Estèphe	F	10. Mme Stéphanie PLUYAUD Centre de Gestion de la F.P.T. de la Charente	F

Au total, sont élus :

- √ 5 titulaires femmes et 5 titulaires hommes ;
- √ 6 suppléants femmes et 4 suppléants hommes.

Observations et réclamations :

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 08 décembre 2022 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président, M. Patrick BERTHAULT

Le Secrétaire, M. Laurent CORNEIL

Les représentants des organisations syndicales,

CFDT Interco 16: Mme Christine

ESCOT

Coordination syndicale départementale CGT des syndicats des services publics de la Charente :

Mme Catherine BARRET

Syndicat départemental FO des territoriaux de Charente : M. Julien MARTINEZ

Syndicats UNSA Territoriaux Charente et SNDGCT (section départementale 16) : Mme

Caroline COUTARD